

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :

Mercredi de 8h30 à 12h.



- C'est la rentrée -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07 septembre 2018

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site www.louvatange.fr.

L'an deux mil dix-huit, le sept septembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Sonia CABASSY, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT, Rémi VUILLEMENOT

Absents excusés : Pierrette DAVID, Martial MATZ

Secrétaire de séance : Gilles VUILLEMENOT

1. Approbation des comptes rendus de séance du 22 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2018 est approuvé par 7 voix pour, sans faire l'objet d'aucune remarque.

2. Révision du PLUI – Débat PADD

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI), obligation de l'intercommunalité. Il explique les trois principaux axes ainsi que les orientations fixées pour chaque axe. Il précise qu'il est important, dans le raisonnement que chaque commune doit avoir, de tenir compte des risques (inondations par exemple), de profiter des réseaux existants, de préserver la qualité de vie et des espaces. L'objectif est de trouver le bon équilibre entre l'étalement urbain et une trop forte densification.

Il rappelle qu'à ce stade, la commune n'a pas de délibération à prendre, mais un compte rendu du débat devra être transmis à la Communauté de Communes.

3. Travaux d'effacement

Après avoir consulté les riverains de la rue des Vergers et obtenu leur accord pour une rétrocession dans la voirie communale de la voie privée, les entreprises vont pouvoir intervenir pour effacer les réseaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a rencontré également les propriétaires des terrains juxtaposant la voie afin de prévoir l'aménagement nécessaire suite au certificat d'urbanisme opérationnel déposé projetant la construction de maison sur la parcelle ZB88. En cas d'accord, une participation régie par une convention notariée sera à signer par les propriétaires.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la poursuite des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

4. Logement communal : mandat de gestion

Suite au départ du locataire, l'agence Guy Hoquet de Saint Vit a été chargée de réaliser l'état des lieux et le bail des nouveaux arrivants. Par ailleurs, elle propose à la commune un mandat de gestion concernant les loyers ainsi qu'une assurance dans le cadre des loyers impayés. Après avoir échangé sur les avantages et les inconvénients de ce fonctionnement, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité et décide de continuer à gérer les loyers.

5. Devis maison 6 rue de la Libération (Délibération 013-2018)

Le CAUE du Jura a visité, réalisé une analyse des locaux en l'état et proposé un projet de réhabilitation avec la possibilité de réaliser 2 grands appartements et 2 appartements pour personne à mobilité réduite tout en conservant le cachet de la maison. Cette solution évite de déposer un permis de construire puisque l'on modifie uniquement la destination. Une présentation du projet aura lieu le 19/09/2018 en mairie. Il convient tout d'abord, de démolir les greniers à foin qui sont trop bas pour récupérer de la hauteur. La commune a reçu un devis de l'entreprise ROGER Pascal qui a été approuvé par le Conseil Municipal. Ce dernier sollicite à l'unanimité une subvention du Département au titre de l'ESTJ.

Ensuite, il conviendra de réparer le toit ainsi que de réaliser l'aménagement intérieur des logements (placo, menuiseries, ...). La commune est en attente de devis afin de continuer le projet. Il est indispensable d'avoir débuté les travaux avant la fin de l'année afin de conserver les subventions accordées.

Une proposition est faite quant à l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques.

La prestation du CAUE s'élève à 499 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de cette facture.

6. Assiette et destination des coupes

L'ONF propose les coupes des parcelles 6, 9, 10 et 11 dans l'état d'assiette 2019 selon le plan d'aménagement forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'état d'assiette et la destination des coupes tels que proposés.

7. Affouage

La décision est reportée à la prochaine séance.

8. Renouvellement contrat employé communal

Des compliments sont faits à la personne en charge du ménage. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Madame MAUBLANC à compter du 1^{er} janvier 2019.

9. Arbre de Noël et colis

Le village sera décoré le 24 novembre.

Le Conseil Municipal reconduit les colis aux personnes âgées de la commune.

Par manque de participants, il n'y aura pas d'arbre de Noël à la salle cette année. Un bon cadeau sera à retirer à la mairie début décembre.

8. Questions diverses

Cérémonie du 11 novembre 2018 : la cérémonie habituelle est décalée le samedi 10 novembre après-midi à Petit-Mercey afin de permettre à la population de participer à une commémoration exceptionnelle du Centenaire de l'Armistice aux Forges de Fraisans le dimanche 11 Novembre, regroupant l'ensemble des communes.

Fontaine : les travaux sont à terminer

Conseil en Economie Partagée : le SIDEC a transmis à la commune l'étude qui a été réalisée en 2010-2011-2012.

Association Sans Souci : le repas du 11 novembre aura lieu le 03 novembre.

Fin de la séance à 23h25.

Le Maire,
Gérome FASSENET.